



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze décembre les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle du Jardin Public, à Segré-en-Anjou Bleu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURES	NOM	PRENOM	TIT	SUP	Présent	Excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	BRUNEAU	Jean-Luc		X		
	GAULTIER	Pascal	X		1	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU GONTIER	FORVEILLE	Jean-Paul		X		
	GIGAN	Jean-Marie		X		
	GUILAUME	Serge		X		
	HENRY	Philippe	X			
	JAILLIER	Dominique	X			
	POINTEAU	Serge	X			
	ROUSSEAU	Hervé	X			
	TROTTIER	Cyrille		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON	DEULOFEU	Nicolas		X		
	HEMON	Céline		X		
	LABBE	Michel	X		1	
	MICHEL	Louis	X		1	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	BERTHELOT	Patrice		X		
	DAVID	Arnaud		X		
	DUBOSCLARD	Hervé	X		1	
	FERRE	Jean-Pierre	X			
	FREULON	Stéphane		X		
	LEQUEUX	Jean-Paul		X		
	MENANT	Bernard	X		1	
	MEZIERE-FORTIN	Marie		X		1
	MOUSSEAU	Arnaud	X		1	
	RICHARD	Noël	X		1	
	SAULOUP	Hugues	X		1	
	VIGNAIS	Vincent		X		
SIAEP BIERNE	COUTINEAU	Michel	X		1	
	GELU	Daniel		X		
SIAEP CENTRE OUEST MAYENNAIS	JALLU	Gérard		X		
	VERON	Louis	X			
LAVAL AGGLO	M. le Président		X			

	M. le 1er Vice-président			X	
MARIGNE PEUTON	LIVENAIS	Patrice	X		
	TOUEILLE	Sophie	X		
PEUTON	BORDEAU	Dominique	X		
	LAUNAY	André	X		
PREE D'ANJOU	CHRETIEN	Patrice	X		
	RAIMBAULT	Mickaël	X		
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	ACCARY	Pascal		X	
	BEAUMONT	Jean-Pierre		X	
	BESNIER	Michel		X	
	BOULTOUREAU	Hubert	X		1
	BRILLET	Dominique		X	
	CERISIER	Isabelle		X	
	COLAS	Laurent	X		
	COUE	Henri	X		1
	DELAHAYE	Christian	X		1
	DENIS-POIZOT	Françoise		X	1
	DUMONT	Jean-Yves	X		1
	DUMONT	Eugène		X	
	DUPONT	Sylvain		X	
	FAURE	Dominique	X		1
	FOLLIARD	Loïc		X	
	GAULTIER	Denis		X	
	GAULTIER	Bernard		X	
	GIBOIRE	Frédéric		X	
	GOHIER	Patrick	X		1
	GRIMAUD	Gilles	X		1
	GROBOIS	Claude		X	1
	HAMARD	Benoît	X		1
	HAMARD	Germain	X		1
	HUREL	Philippe	X		1
	JAMES	Marie-Agnès	X		1
	LARDEUX	Dominique		X	
	MAHOT	Marcel	X		1
	MEHAY	Didier	X		
	MONNIER	Jérémie		X	
	MOREL	Maryline		X	
	OREILLARD	Gabriel	X		1
	PERROIS	Christian	X		1
ROBERT	Jacques		X		
RONCIN	Joël	X		1	
ROUSSEZ	Olivier	X			
SAGET	Bertrand	X		1	
SEJOURNE	Serge		X	1	
SUPIOT	Gérard		X		

	VAN DER SCHAEGH	Bernard	X		
	VITOUR	Cyril		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	BARBE	Béatrice		X	
	BENATRE	Simone		X	
	BERSON	Christian		X	
	BESNIER	Tony		X	
	BOISSEAU	Gilbert	X		
	BOURDAIS	Patrice		X	
	BREHIN	Colette		X	
	BRIQUET	Alain	X		1
	CADOT	René		X	
	COLAS	Hervé		X	
	CROSNIER	Florent	X		
	DELANOE	Jean-Claude	X		1
	DEROUET	Loïc		X	
	DUTHEIL	Olivier		X	
	FOLLIARD	Valéry		X	
	FOUCHER	Hervé	X		1
	FOURNIER	Joël		X	
	GAROT	Rémi	X		1
	GAUCHER	Olivier		X	
	GAUME	Bruno	X		1
	GENDRY	Daniel	X		
	GILET	Claude		X	
	GIRAUD	Marc	X		1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	HUNAULT	Alain	X		
	JEGU	Christel	X		
	JUGE	Joseph	X		
	LECOMTE	Jean-Marcel		X	
	LEFEVRE	Laurent		X	
	LEFORT	Brigitte		X	
	MOUSSU	Jean-Luc	X		
	PAILLARD	Claude	X		
	PESLERBE	Jean-Claude	X		
	PLANTE	Félix	X		
	POCHE	Franck		X	
	POIRIER	Franck		X	
	RAIMBAULT	Michel	X		1
	RICARD	Viviane		X	
	SABIN	Joël	X		1
	TARDIF	Michel	X		
VERDIER	Bernard	X		1	

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical, ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur COUE Henri a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 62 - Nombre de présents : 33 (31 titulaires et 2 suppléants)

Nombre de votants : 33 (31 titulaires et 2 suppléants)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 12 décembre 2018 a été affiché au centre administratif de Craon le 14 décembre 2018, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du Comité syndical :

1. Administration

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le Président
- 1.3. Information sur le renouvellement des contrats d'assurances
- 1.4. Vote des indemnités de conseil et de confection de budget de Madame la trésorière
- 1.5. Annulation des délibérations sur le compte épargne temps
- 1.6. Convention avec le Conseil Régional de Bretagne pour le transfert du C.E.T. d'un agent
- 1.7. Agenda des réunions de l'année 2019

2. Finances

- 2.1. Vote de décisions modificatives aux budgets 2018
- 2.2. Vote du budget primitif principal et des budgets annexes pour 2019
- 2.3. Approbation de la programmation pollutions diffuses 2019 et demandes de subventions
- 2.4. Vote des participations financières 2019
- 2.5. Validation de l'engagement du Syndicat dans le programme « Life revers'eau » 2020-2028

3. Dossiers techniques milieux aquatiques

- 3.1. Engagement du marché de service multi-attributaires à bons de commande pour l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques
- 3.2. Engagement du marché de travaux multi-attributaires à bons de commande pour la restauration des milieux aquatiques

4. Dossiers techniques inondations

- 4.1. Validation de la convention de mutualisation de matériel et de mise à disposition du service d'astreinte assainissement avec la Communauté de Communes du Pays de Craon

5. Dossiers techniques pollutions diffuses

- 5.1. Engagement de l'opération de plantations bocagères sur territoire d'Anjou Bleu Communauté pour la saison 2019-2020
- 5.2. Rétrocession des piézomètres à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et au Syndicat du Centre Ouest Mayennais
- 5.3. Prolongement pour 2019 des « mesures agro-environnementales et climatiques » sur l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin-du-Pavoil

6. Commission Locale de l'Eau

- 6.1. Validation de l'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant

7. Organisation de la mission d'évaluation des programmes du Syndicat et préparation de la programmation 2020-2025

8. Présentation des travaux en cours et réalisés

9. Questions diverses



1. ADMINISTRATION

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2018 est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Vote : Unanimité

1.2. Décisions prises par le président

Présentation : Gabriel OREILLARD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Pollutions		
Accompagnements spécifiques	CHAMBRE D'AGRICULTURE 53	3 120,00 €
accompagnements spécifiques		
accompagnements spécifiques		
Captage Fauvières - élagage - travaux piézomètres	MONNIER	180,00 €
diagnostics-conseil ciblé	CER France	1 800,00 €
bulletin technique - cultures associées	CHAMBRE D'AGRICULTURE	3 240,00 €
redaction et mise en forme flyer, journée cultures associées		
analyses d'eau nouveau piézomètres Fauvière	LABO ANALYSES CG53	241,92 €
Captage - travaux Fauvières	SETRAFOR	672,00 €
réalisation bulletin technique n° 5	CIVAM BIO	1 920,00 €
location matériel pour la journée "cultures associées"	CUMA DU TREMBLAY	52,80 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Inondations		
rénovation du module de télégestion du clapet de la rincerie	ATE SOLUTIONS	3 222,74 €
fournitures de pièces pour réparation gabion étand St Aubin	MARTIN RONDEAU	222,72 €
travaux de nivellement sites de surstockage Tertre - Pelleterie	CHAZE TP	1 302,00 €
Etang ST Aubin - dépose et remplacement poutre existante	GREFFIER JYG	1 082,40 €
fourniture de cadenas sites de surstockage	HEULIN ROUSSEAU	279,00 €
petit équipement d'entretien sites surstockage	BRICOMARCHE	55,70 €
fourniture des emprises de servitudes d'urbanisme de surstockage sud	GUIHAIRE Vincent	600,00 €
entretien hydromécanique vannes St Aubin, Grande Queille, clapet Guardière	MGS	4 278,00 €
entretien mécanique ouvrages surstockage		

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Budget général		
achats alimentation réunions	LECLERC	88,00 €
agendas 2019	DELTA BUREAU	324,41 €
fournitures administratives		

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
achats divers réunion CLE plénière	LECLERC	6,00 €
repas CLE plénière	CREPERIE DU CHÂTEAU	80,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Milieux aquatiques		
création de 2 panneaux "réserve de pêche" - rivière de contournement Châtélais	DAPO	60,79 €
rénovation - clapet moulin de La Place à Méral	MGS	29 082,00 €
remise en place du joint de base du clapet de Marans		
intervention panne barrage Bourg de Craon		
changement flexible hydraulique sur clapet des Roches		
réfection 2 clapets du moulin du bourg d'Iré		
remise à neuf du vérin du clapet du bourg de Craon		
modification du dossier réglementaire - moulin des Planches	HYDRO CONCEPT	1 680,00 €
étude moulin des Planches - réunion complémentaire		
reprise coupe WESTTECH - Verzée et affluents	ASDIES	2 000,04 €
intervention panne hydraulique barrage treize vouges	AGRI HAUT ANJOU	208,44 €
constat d'huissier préalable aux travaux de confortement en amont déversoir	BARBIER SOUCHEL	309,20 €
achat mélange grainier pour berge - Verzée tranche 3	AQUATERRA SOLUTIONS	437,69 €
achat pompes d'herbage - mesures compensatoires	VITAL CONCEPT AGRICULTURE	662,88 €
achat cales pour pompes herbages	CARRE	122,88 €
achat traceur chantier	HEULIN ROUSSEAU	55,15 €
travaux de gestion de la zone humide de La Gravelle	ETUDES ET CHANTIERS	1 920,00 €
mission géotechnique-moulin de chouaigne	FONDOUEST	10 584,00 €
mise à disposition d'un broyeur - Verzée et affluents - Loiré	MOREAU ET ASSOCIES	5 076,00 €
mise à disposition d'un broyeur - secteur sud - tr 4		
achat de graines pour remise en état après travaux sur zones humides - Loiré	CAM	160,05 €
billets de train - prix du génie écologique 2018	VISAGES DU MONDE	570,00 €
viennoiseries réunion bilan	GAIGEARD	86,27 €
réfection 2 clapets du moulin du bourg d'Iré	ABCAOUTCHOUC	385,00 €
réfection 2 clapets du moulin du bourg d'Iré	TSM 49	8 990,00 €
changement des portes du barrage des vannes de Carbay à Pouancé	DESERT METAL AGRI	2 988,00 €
reméandage de la Mée - site de la Daumerie - complément démolition	CHAZE TP	9 303,60 €
mise en place de massifs paille - vidange plan d'eau des hunaudières		
remplacement poire - clapet bourg de Craon	PINEAU THERMIC	251,81 €
plantations - Mée - Daumerie	LARDEUX FRERES	2 788,69 €
plantations - Oudon - bourg d'Athée		
plantations - ruisseau du bois de Beauchêne		
suit micro mammifères - analyses génétiques	GREGE	2 556,00 €
étude micro mammifères aquatiques	MAYENNE NATURE	2 100,00 €
intervention tracto - évacuation romballeurs de foin sur l'Oudon à Segré	TRAVAUX MALAUNAIS	288,00 €
nettoyage lit mineur de la Verzée pendant les écourues	PROMO TRAVAIL	738,48 €
entretien des vannes de Carbay		
location mensuelle dispositif d'alerte du travailleur isolé	STANLEY SECURITY	468,00 €
surprime OUDON 2018 (49)	FREDON FDGDON	6 720,90 €

Autres décisions

Présentation : Gilles GRIMAUD

2018-17	Convention de mise à disposition de locaux entre la Commune Cossé le Vivien et le Syndicat du Bassin de l'Oudon
2018-16	Convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Segré-en-Anjou-Bleu et le Syndicat du Bassin de l'Oudon
2018-15	Convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et le Syndicat du Bassin de l'Oudon
2018-14	Mise en place emprunt de 60 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine
2018-13	Avenant n° 1 - marché " Etude sur la restauration de la continuité écologique du plan d'eau des Hunaudières à St Saturnin du Limet
2018-12	Avenant n° 1 - marché " Réalisation de piézomètres pour la détermination des aires d'alimentation des captages souterrains de La Plaine (Château-Gontier et des Fauvières (Saint Cyr le Gravelais)
2018-11	Avenant n° 1 - marché " Travaux de restauration de la continuité écologique de la Verzée au moulin Colin - Ombrée d'Anjou

2018-10	Mandat spécial - réunion espaces naturels sensibles du 19/10/2018
2018-09	Mandat spécial - réunion espaces naturels sensibles du 19/10/2018
2018-08	Mandat spécial - remise du prix génie écologique du 05/11/2018
2018-07	Mandat spécial - remise du prix génie écologique du 05/11/2018
2018-06	Mandat spécial - remise du prix génie écologique du 05/11/2018
2018-05	Modification de la régie d'avance au 15/10/2018

1.3. Information sur le renouvellement des contrats d'assurances

Présentation : Gabriel OREILLARD

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Assurance	Candidats	Offre	Comparaison avec les contrats précédents
Domages aux biens	Groupama	Solution de base - franchise 500 € 303 €	301 €
Flotte automobile	Groupama	Solution de base avec franchises + barque + auto-missions 1 477 €	2 248 € sans auto-missions
Responsabilité civile	Solution de base - franchise 500 €		
	MMA	7 740 €	S.B.O.N. 2 600 S.B.O.S. 3 600
	Groupama	1 232 €	SY.M.B.O.L.I.P. 1 500 Total : 7 700 €
Protection juridique	Solution de base - seuil d'intervention 750 €		
	CFDP - 2C courtage	1 200 €	S.B.O.N. 600
	DAS Median	1 200 €	S.B.O.S. 200
	Groupama	1 074 €	SY.M.B.O.L.I.P. 200 Total : 1 000 €

Discussion :

Monsieur Gabriel OREILLARD fait la synthèse de la consultation :

Primes totales : 4 086 € - en 2017 : 11 249 € soit un gain de 7 163 €/an ; le conseil a coûté 3 324 € pour un contrat de 4 ans.

1.4. Vote des indemnités de conseil et de confection de budget de Madame la trésorière

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

EXPOSE

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour l'année 2018,

Vu la demande d'indemnités du receveur municipal,

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder l'indemnité de gestion à Madame Armelle DUFROU, receveur municipal, au taux de 100 % pour l'année 2018 soit un montant de 611,52 €uros.

Dit que l'indemnité de budget est fixée à 0 €uros,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

1.5. Annulation des délibérations sur le Compte Epargne Temps (C.E.T.)

Présentation : Marie-Agnès JAMES

EXPOSE

Le compte épargne temps permet aux agents d'épargner des jours de congés pour les utiliser à un autre moment de leur vie.

Le S.Y.M.B.O.L.I.P. et le S.B.O.S. avaient délibéré pour que le C.E.T. ne soit pas monétarisé (cela oblige l'agent à poser ses jours, il ne peut pas se les faire indemniser). Les dispositions du compte épargne temps ont évolué depuis. Désormais si la collectivité ne délibère pas, le droit commun s'applique et les jours ne sont pas monétarisables.

Le bureau propose de rester sur le droit commun. Il est cependant proposé de délibérer pour annuler toutes les dispositions prises par les anciens syndicats sur le C.E.T. pour éviter toute confusion.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Valide l'annulation des dispositions prises sur le C.E.T. par les anciens syndicats (Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud, Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière l'Oudon, Syndicat du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions),

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : Unanimité

1.6. Convention avec le Conseil Régional de Bretagne pour le transfert du C.E.T. d'un agent

La convention est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : Marie-Agnès JAMES

EXPOSE

Un agent du Syndicat du Bassin de l'Oudon a muté vers le Conseil Régional de Bretagne. Cet agent disposait d'un compte épargne temps. Des jours de congés ont été posés par l'agent avant son départ, d'autres jours ont été repris par le Conseil Régional. Pour les 4 jours restants, il convient de fixer les modalités financières de reprise de ce compte épargne temps par le Conseil Régional de Bretagne pour un montant total de 500 €.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention ci-jointe à passer avec le Conseil Régional de Bretagne pour la reprise du compte épargne temps de Madame Rachel LABRUNIE,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire,
Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Vote : Unanimité

1.7. Agenda des réunions de l'année 2019

Présentation : Gilles GRIMAUD

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2019 est remis en séance.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD annonce la date du prochain comité syndical : le mercredi 10 avril 2019 à 20h30.

Monsieur Joël RONCIN précise que les commissions géographiques se tiendront du 25 février au 8 mars à 10h sur le terrain pour préparer les travaux de l'année. Elles seront suivies d'un repas commun. Les dates seront précisées en début d'année.

Il est aussi prévu une journée le 6 septembre ouverte à tous les délégués pour se rendre sur place et voir les réalisations. Il précise que la commission milieux aquatiques est constituée uniquement des Vice-présidents.

2. FINANCES

2.1. Vote de décisions modificatives aux budgets 2018

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Versement des indemnités suite inondations : DM n° 3 - budget Inondations

Le dernier procès-verbal d'expertise des dommages constatés suite à l'épisode de crue du 11 au 13 juin 2018 dernier, vient d'être signé par l'occupant du terrain. Il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants au compte 6718 pour payer cette indemnité. Les crédits correspondant feront l'objet d'une reprise de provisions pour 4 752,93 € au compte 7815.

Dépenses Fonctionnement

N° compte	Désignation	BP + DM	DM n° 3	BP+DM
6718	autres charges except sur opérat. Gestion	8 300,15 €	4 752,93 €	13 053,08 €
TOTAL			4 752,93 €	

Recettes Fonctionnement

N° compte	Désignation	BP + DM	DM n° 3	BP+DM
7815	Reprise sur provisions	8 300,15 €	4 752,93 €	13 053,08 €
TOTAL			4 752,93 €	

Vote : Unanimité

2.2. Vote du budget primitif principal et des budgets annexes pour 2019

Les tableaux de synthèse des budgets primitifs sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions. Ils seront distribués en réunion.

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-président présente le budget principal 2019 et les budgets annexes 2019 du Syndicat du Bassin de l'Oudon. Ces budgets sont élaborés selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget principal de l'exercice 2019 et les budgets annexes de l'exercice 2019 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

BUDGET GENERAL

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURE BUDGETAIRE	
		DEPENSES	RECETTES
002	FONCTIONNEMENT REPORTE		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 366,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	520 000,00	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	134,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	87 200,00	
70	REMBOURSEMENT DE FRAIS		609 700,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		609 700,00	609 700,00
RESULTAT		0,00	
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS/SUBVENTIONS		134,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		134,00	134,00
RESULTAT		0,00	

Vote : Unanimité

BUDGET INONDATIONS

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURE BUDGETAIRE	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	69 450,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	57 000,00	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	69 700,00	23 100,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600,00	
66	CHARGES FINANCIERES	21 903,00	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00	
74	PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS		215 553,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		238 653,00	238 653,00
RESULTAT		0,00	
10	DOTATIONS , FONDS DIVERS ET RESERVES		24 000,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS/SUBVENTIONS	23 100,00	69 700,00
13	SUBVENTIONS		25 000,00
16	EMPRUNTS	58 897,00	48 297,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		166 997,00	166 997,00
RESULTAT		0,00	

Vote : Unanimité

BUDGET C.L.E.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURE BUDGETAIRE	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 625,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	105 000,00	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 150,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600,00	
74	PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS		144 375,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		144 375,00	144 375,00
RESULTAT		0,00	
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS/SUBVENTIONS		6 150,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 150,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 150,00	6 150,00
RESULTAT		0,00	

Vote : Unanimité

BUDGET POLLUTIONS

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURE BUDGETAIRE	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	305 805,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	100 800,00	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	270,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600,00	
70	REMBOURSEMENT DE FRAIS		10 800,00
74	PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS		396 675,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		407 475,00	407 475,00
RESULTAT		0,00	
10	DOTATIONS , FONDS DIVERS ET RESERVES		12 000,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS/SUBVENTIONS		270,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 270,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		12 270,00	12 270,00
RESULTAT		0,00	

Vote : Unanimité

BUDGET MILIEUX AQUATIQUES

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURE BUDGETAIRE	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	335 552,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	260 400,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	202 413,00	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	70 000,00	25 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 200,00	
66	CHARGES FINANCIERES	7 625,00	
74	PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS		777 190,00
78	REPRISE SUR PROVISIONS		120 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		922 190,00	922 190,00
RESULTAT		0,00	
10	DOTATIONS , FONDS DIVERS ET RESERVES		170 000,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS/SUBVENTIONS	25 000,00	70 000,00
13	SUBVENTIONS		638 239,00
16	EMPRUNTS	39 054,00	108 182,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	146 500,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 630,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	896 650,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		202 413,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 188 834,00	1 188 834,00
RESULTAT		0,00	

Discussions :

Monsieur Dominique FAURE demande si le budget intègre les travaux sur l'Argos ?

Monsieur Sylvain LACÔTE répond que les travaux sont bien programmés sur l'Argos à Challain la Potherie en 2019.

Vote : Unanimité

2.3. Approbation de la programmation pollutions diffuses 2019 et demandes de subventions Présentation : Hervé FOUCHER

Proposition de délibération

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a signé le « Contrat territorial pollutions diffuses » pour la période 2015-2019. Il convient, dans le cadre de ce contrat d'engager les actions de l'année 2019 et de faire les demandes de subventions afférentes.

Le comité syndical,

Sur proposition de la commission pollutions,

Après avoir pris connaissance de la programmation,

Après en avoir délibéré,

Approuve la programmation suivante et décide d'engager les actions pour les montants estimatifs indiqués :

Nom de l'action	Montant estimatif (année 2019) en euros TTC
Formation des agents préconisateurs	15 000 €
Diagnostics-conseils ciblés	25 000 €
Diagnostics-conseils pour le changement de système	50 000 €
Diagnostics-conseils globaux	3 000 €
Accompagnements spécifiques	60 000 €
Plan de communication collectif -	15 000 €
Lettre agricole de l'Oudon	20 000 €
Bulletin Agronomique	15 000 €
Etude prospective agricole	5 705€
Poursuivre la charte "Jardiner au naturel"	2 000 €
Démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires (collectivités et entreprises paysagères)	3 000 €
Suivi complémentaire de la qualité de l'eau	20 000 €

Sollicite les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ces actions,

Dit que les montants seront inscrits au budget 2019,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

2.4. Vote des participations financières 2019

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-président en charge des finances présente le tableau des participations financières (ci-dessous) pour l'année 2019 par compétence et par collectivité actuellement adhérente.

	Milieux aquatiques	inondations	Sous-total GEMAPI	Commission Locale de l'Eau	Ouvrages hydrauliques	pollutions	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	133 898 €	81 474 €	215 372 €	14 717 €	7 047 €	32 195 €	269 331 €
CA Laval						327 €	327 €
Ahuillé				252 €			252 €
CC Loiron	30 972 €	7 797 €	38 769 €	1 493 €	1 630 €		41 892 €
CC Château Gontier	20 881 €	5 257 €	26 138 €			2 993 €	29 131 €
CC Vallées du Haut Anjou	35 278 €	21 466 €	56 744 €	3 858 €	1 857 €	10 077 €	72 536 €
CC Châteaubriant-Derval	2 563 €	1 560 €	4 123 €	556 €	135 €		4 814 €
CC Roche aux Fées				70 €			70 €
Vitré Communauté				96 €			96 €
CC Craon	287 764 €	72 446 €	360 210 €	11 138 €	15 145 €	36 269 €	422 762 €
SI AEP Bierné						1 938 €	1 938 €
SI AEP Centre Ouest Mayennais						3 260 €	3 260 €
Château-Gontier				355 €			355 €
Chemazé				307 €			307 €
Houssay				0 €			0 €
Loigné sur Mayenne				0 €			0 €
Marigné-Peuton				240 €	301 €		540 €
Peuton				101 €	189 €		291 €
Prée d'Anjou				611 €	609 €		1 220 €
TOTAL	511 356 €	190 000 €	701 356 €	33 795 €	26 913 €	87 059 €	849 123 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau de participations présenté ci-dessus,

Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

2.5. Validation de l'engagement du Syndicat dans le programme régional « Life revers'eau » 2020-2028

Le dossier présenté au programme régional « Life revers'eau » est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

La Région constate que beaucoup de masses d'eau n'ont pas atteint le bon état écologique. Elle souhaite donc remobiliser les acteurs de bassin versant en obtenant des crédits de l'Europe au travers du programme « life ». Ils viendraient en compléments, ou en plus, des crédits de l'Agence de l'Eau. La Région a donc sollicité les C.L.E. et syndicats de bassin versant de janvier à mars 2018 pour élaborer le projet global. Ce projet s'est traduit par des actions dans chaque bassin versant sur des thématiques différentes et répliquables.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a dû se positionner en avril 2018 : choix d'une approche sociologique et multithématique sur le sous-bassin du Chéran (masse d'eau considérée prioritaire par l'État).

La Région a retenu ce projet pour le bassin versant de l'Oudon et a déposé un pré-dossier à l'Europe, lequel a été accepté.

La 2^e étape nécessite de préciser l'opération, de détailler les coûts et d'engager le syndicat pour la période 2020-2028. L'engagement doit être signé avant la fin du mois de janvier 2019.

Le syndicat s'engagerait sur une opération globale de 2 millions d'euros sur 9 ans, avec des aides estimées à 80% du projet (soit un reste à charge d'environ 45 000 € lissés par an).

Le comité syndical,
Sur proposition du Bureau,
Après en avoir délibéré,
Décide de valider l'engagement du Syndicat dans le programme régional « Life revers'eau » 2020-2028 à hauteur de 2 millions d'euros,
Sollicite la participation des partenaires financiers au taux maximum,
Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

3. DOSSIERS TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES

3.1. Engagement du marché de services multi-attributaires à bons de commande pour l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques - Programme 2019

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN - Louis MICHEL

Proposition de délibération

Afin d'assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques, il convient d'avoir recours à un marché de services multi-attributaires à bons de commande.

Il concerne les prestations suivantes :

- la gestion des plantes indésirables et envahissantes,
- l'entretien sélectif de la végétation,
- l'enlèvement des embâcles,
- la plantation et semis,
- l'entretien mécanisé,
- les petites réparations.

Ce marché se place dans une logique de développement durable et intègre la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Le comité syndical,
Sur proposition des commissions Milieux Aquatiques et Inondations,
Après en avoir délibéré,
Décide d'avoir recours du marché de services multi-attributaires à bons de commande pour l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques pour le programme 2019,
Approuve le dossier de consultation des entreprises,
Décide de consulter les entreprises selon la procédure de marché public adaptée,
Dit que le marché sera conclu pour une durée de 12 mois,
Décide d'allotir le marché,
Approuve les montants maximums des différents lots :

Lot	Type d'attribution	Montant maximum € H.T.
Lot n°1 : Gestion des plantes indésirables et envahissantes	Multi-attributaires (3 titulaires)	45 000,00 €
Lot n°2 : Entretien sélectif de la végétation	Multi-attributaires (3 titulaires)	30 000,00 €
Lot n°3 : Enlèvement des embâcles	Multi-attributaires (3 titulaires)	35 000,00 €
Lot n°4 : Plantations et semis	Multi-attributaires (3 titulaires)	15 000,00 €
Lot n°5 : Entretien mécanisé	Multi-attributaires (3 titulaires)	23 000,00 €
Lot n°6 : Petites réparations	Multi-attributaires (3 titulaires)	10 000,00 €

Autorise Monsieur le Président à négocier avec les entreprises,
Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

3.2. Engagement du marché de travaux multi-attributaires à bons de commande pour la restauration des milieux aquatiques

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

Afin de mettre en œuvre les travaux prévus dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, il convient d'avoir recours à un marché de travaux multi-attributaires à bons de commande.

Il concerne les travaux suivants :

- restauration de la ripisylve,
- restauration de la morphologie du lit mineur et des zones humides.

Ce marché se place dans une logique de développement durable et intègre la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Il est rappelé que ces travaux sont réalisés dans le cadre de déclarations d'intérêt général (D.I.G.).

Le comité syndical,

Sur proposition de la commission Milieux Aquatiques,

Après en avoir délibéré,

Décide d'avoir recours à un marché de travaux multi-attributaires à bons de commande pour la restauration des milieux aquatiques,

Approuve le dossier de consultation des entreprises,

Décide de consulter les entreprises selon la procédure de marché public est adaptée,

Dit que le marché sera conclu pour une durée de 1 an (renouvelable 1 an),

Décide d'allotir le marché,

Approuve les montants maximums des différents lots :

Lot	Type d'attribution	Montant maximum € H.T.
Travaux de restauration de la ripisylve	Multi-attributaires (4 titulaires)	280 000 € H.T.
Travaux de restauration de la morphologie du lit mineur et des zones humides	Multi-attributaires (4 titulaires)	390 000 € H.T.

Autorise Monsieur le Président à négocier avec les entreprises,

Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

4. DOSSIERS TECHNIQUES INONDATIONS

4.1. Validation de la convention de mutualisation de matériel et de mise à disposition du service d'astreinte assainissement avec la Communauté de Communes du Pays de Craon

La convention de mutualisation est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

Les outils de télégestion des ouvrages doivent être modernisés pour différentes raisons (abandon du réseau de télécommunication historique, fin de vie de certains matériels, logiciels qui ne sont plus mis à jour, difficultés d'intervention rapide des entreprises qualifiées). Une proposition a été faite à la commission inondations, qui l'a approuvée.

Cette proposition suppose une convention de collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Craon. Les automatismes utilisés pour les ouvrages d'assainissement sont les mêmes que pour les ouvrages hydrauliques. Le matériel qui permet le contrôle des ouvrages à distance et la télégestion peut être mutualisé avec le Pays de Craon. En outre, la Communauté de communes dispose d'un service interne de dépannage des automatismes disponible 7/7 j. Les agents peuvent intervenir en conseil pour régler les premiers défauts de fonctionnement. Il sera fait appel à une entreprise pour les dépannages plus importants.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau et de la commission Inondations,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de convention de mutualisation de matériel et de mise à disposition du service d'astreinte assainissement avec la Communauté de Communes du Pays de Craon ci-annexé,

Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget annexe inondations,

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

5. DOSSIERS TECHNIQUES POLLUTIONS DIFFUSES

5.1. Engagement de l'opération de plantations bocagères sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté pour la saison 2019-2020

Présentation : Hervé FOUCHER

Proposition de délibération

Anjou Bleu Communauté a délégué la compétence bocage au Syndicat du bassin de l'Oudon. Celui-ci est donc amené à poursuivre l'opération de plantations de haies bocagères menée sur le territoire de la Communauté de communes.

Le portage de l'opération par une collectivité permet aux particuliers et collectivités qui plantent de bénéficier d'aides financières du Département du Maine et Loire au titre des espaces naturels sensibles. La Région des Pays de la Loire est également sollicitée dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant pour apporter un complément d'aide financière.

La commission Pollutions diffuses propose d'engager l'opération de plantations de haies pour 3 saisons de 2019 à 2022, sachant que le plan départemental des espaces naturels sensibles s'achève en 2022.

Le comité syndical,

Sur proposition de la commission Pollutions,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager l'opération de plantations bocagères sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté pour 3 saisons de 2019 à 2022,

Dit que le montant estimatif de l'opération est de 54 000 € TTC par saison, soit 45 000 € HT par saison,

Décide d'engager une procédure de marché public pour les prestations de sensibilisation, de conseil, de fournitures et de travaux liés à l'accompagnement des planteurs,

Sollicite le Département du Maine et Loire et la Région des Pays de la Loire au maximum de leurs possibilités,

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

5.2. Rétrocession des piézomètres à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et au Syndicat du Centre Ouest Mayennais

Présentation : Hervé FOUCHER

Proposition de délibération

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon porte la démarche de lutte contre les pollutions diffuses pour le captage de la Plaine (Château-Gontier), des Fauvières (St-Cyr-le-Gravelais) et de l'Eperonnière (Livrée-la-Touche). Dans le cadre des études de détermination des Aires d'Alimentation des Captages pour la Plaine et les Fauvières, 9 piézomètres ont été réalisés.

Il est proposé de rétrocéder ces piézomètres aux collectivités en charge des captages une fois les études finalisées.

Le comité syndical,

Sur proposition de la commission Pollutions,

Après en avoir délibéré,

Approuve la rétrocession des piézomètres aux structures en charge des captages d'eau potable,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

5.3. Prolongement pour 2019 des « mesures agro-environnementales et climatiques » sur l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin-du-Pavoil

Présentation : Hervé FOUCHER

Proposition de délibération

Un projet agro-environnemental et climatique (P.A.E.C.) est ouvert sur le territoire de l'aire d'alimentation de Saint-Aubin du Pavoil depuis 2016. Il permet aux exploitants de souscrire des Mesures Agro-environnementales et climatiques (M.A.E.C.) sur leurs exploitations.

Le comité syndical,

Sur proposition de la commission Pollutions,

Après en avoir délibéré,

Décide de reconduire le projet agro-environnemental et climatique pour l'année 2019, en conservant les modalités suivantes :

-même territoire : aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavoil

-mêmes mesures agro-environnementales et climatiques

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

6. COMMISSION LOCALE DE L'EAU

6.1. Validation de l'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant

L'avenant est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

Le Contrat Régional de Bassin Versant 2016-2018 a été signé au mois de novembre 2016. Un avenant a été préparé pour la dernière année, il permet l'ajustement des actions programmées ou l'engagement de nouvelles opérations jusqu'en novembre 2019. Et ce dans la limite de 20 % de l'aide régionale accordée initialement.

Cet avenant a été validé par la Commission Locale de l'Eau. Le montant présenté dans le cadre de cet avenant est de 498 400 € avec une participation de la Région de 123 770 €.

Le comité syndical,

Sur proposition de la Commission Locale de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant tel que présenté,

Dit que des modifications mineures peuvent y être apportées pour tenir compte de l'avis de la Région,

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

7. ORGANISATION DE LA MISSION D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DU SYNDICAT ET PRÉPARATION DE LA PROGRAMMATION 2020-2025

Présentation en séance. Cf. powerpoint.

Monsieur Sylvain LACÔTE explique l'importance de la mobilisation des délégués dans les groupes de travail pour prendre connaissance de l'évaluation et préparer le prochain programme d'actions.

Monsieur Joël RONCIN explique qu'il est important de préparer maintenant les prochaines actions car en 2020 la nouvelle assemblée pourrait mettre un an avant d'établir un programme.

Monsieur Louis MICHEL ajoute qu'il faut poursuivre la dynamique pour être dans les premiers à présenter un projet de contrat territorial auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de leur 11^e programme qui démarre en 2019.

8. PRÉSENTATION DES TRAVAUX EN COURS ET RÉALISÉS

Présentation en séance. Cf. powerpoint.

Monsieur Louis MICHEL intervient sur les derniers travaux de réduction de vulnérabilité aux inondations à Congrier. Monsieur Louis MICHEL explique qu'il faut aussi trouver des solutions à Ballots et Gastines contre les inondations dans des maisons.

Monsieur Hervé FOUCHER présente les dernières manifestations et réalisations pour améliorer la qualité de l'eau.

Monsieur Joël RONCIN et les Vice-présidents interviennent avec Monsieur Sylvain LACÔTE pour présenter les réalisations aux milieux aquatiques. Les précisions suivantes sont apportées :

- **Prix du génie écologique**

Monsieur Joël RONCIN explique que le syndicat a obtenu un prix pour l'aménagement de l'Hommeé.

Cet aménagement fait l'objet d'un film qui est très apprécié car il a été plusieurs fois demandé.

Lien vers le film : <http://www.bvoudon.fr/portfolio/1104>

- **Verzée - Moulin Colin**

Monsieur Patrick GOHIER - Il faudra communiquer sur le futur de la rivière car les personnes ne sont pas habituées à voir la rivière aussi basse. Cela inquiète un peu. Il ne faudra pas attendre trop dans l'aménagement du lit de la rivière.

Monsieur Sylvain LACÔTE - Cela est prévu en 2019.

- **Zone humide de Châtelais**

Madame Marie-Agnès JAMES explique que la réception a eu lieu la semaine passée. C'est une belle réalisation.

- **Mission plans d'eau**

Monsieur Hugues SAULOUP demande quelle est la définition du plan d'eau ?

Monsieur Sylvain LACÔTE répond que réglementairement la surface est prise en compte : plus de 1 000 m².

L'identification se fait par photo-aérienne. Cela peut masquer des plans d'eau sous boisement.

Monsieur Louis MICHEL explique que pour le plan d'eau des Hunaudières un travail est en cours avec la commune pour faire un cheminement.

- **Restitution de la biodiversité**

Monsieur Louis MICHEL explique que le syndicat a répondu à des appels à projet sur la biodiversité depuis 5 ans. Les résultats des observations ont été restitués aux communes.

- **Continuité écologique à Treize-Vouges et Athée**

Monsieur Louis MICHEL propose qu'une visite soit organisée à Treize-Vouges avec les délégués.

9. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la réunion à 22h00. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Il invite les délégués à ses vœux communs avec Monsieur le Député du secteur sud le samedi 12 janvier à 10h30 au parc des expositions de Segré-en-Anjou Bleu.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Henri COUE

